

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 012-669/15/CC

**■ Création de six opérations relatives aux systèmes d'information de Marseille
Provence Métropole
DPSI 15/12742/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Pour 2015, le budget relatif au pôle Systèmes d'Information sera exécuté sur le budget principal pour la majeure partie et sur le budget annexe des Ports pour des opérations spécifiques et identifiées.

L'exécution du budget sera ensuite répartie entre les différents budgets annexes par écriture de régularisation globale en fonction de clés de répartition représentatives de l'usage des technologies de l'information.

Aussi, afin de permettre l'exécution budgétaire selon ce nouveau mode de fonctionnement, il convient de créer six nouvelles opérations en remplacement des autorisations de programme existantes qui seront clôturées lors du Compte Administratif.

Ces six nouvelles opérations portent sur :

➤ **Pour le Budget Principal :**

- Projets informatiques - Principal pour un montant de 11.800.000 euros Equipements bureautique, système, exploitation pour un montant de 3.500.000 euros - Equipement télécom, réseaux, sécurité pour un montant de 3.000.000 euros - Etudes et acquisition de données géographiques pour un montant de 4.800.000 euros - Acquisition de matériel topographique pour un montant de 255.000 euros –

➤ **Pour le Budget Port :**

- Projets informatiques - Ports pour un montant de 145.000 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, la création de six nouvelles opérations

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création d'une opération concernant les projets informatiques sur le budget principal d'un montant de 11.800.000 euros. Les crédits de paiement sont estimés à 1.677.535 euros pour l'année 2015.

Est approuvée la création d'une opération concernant les équipements bureautique, système, exploitation sur le budget principal d'un montant de 3.500.000 euros. Les crédits de paiement sont estimés à 486.545 euros pour l'année 2015.

Est approuvée la création d'une opération concernant les équipements télécom, réseaux, sécurité sur le budget principal d'un montant de 3 000 000 euros. Les crédits de paiement sont estimés à 420.120 euros pour l'année 2015.

Est approuvée la création d'une opération concernant les études et l'acquisition de données géographiques sur le budget principal d'un montant de 4.800.000 euros. Les crédits de paiement sont estimés à 673.400 euros pour l'année 2015.

Est approuvée la création d'une opération concernant l'acquisition de matériel topographique sur le budget principal d'un montant de 255.000 euros. Les crédits de paiement sont estimés à 36.000 euros pour l'année 2015.

Est approuvée la création d'une opération concernant les projets informatiques sur le budget annexe des ports d'un montant de 145.000 euros. Les crédits de paiement sont estimés 20.066 euros pour l'année 2015

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal et budgets annexes des ports de la communauté urbaine - Sous politique A210 - Sous politique A220 - Sous politique A230 – Sous politique A240.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et au Budget

Jean MONTAGNAC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015